

Affaire Hermant : les avocats de la défense estiment que l'instruction est « biaisée »

Patrick Seghi

La Voix du Nord, 3 octobre 2015

Maxime Moulin et Guillaume Ghestem, les avocats qui défendent les intérêts de Claude Hermant et de sa compagne (poursuivis dans le cadre d'un trafic d'armes) sont aujourd'hui convaincus que la défense « ne dispose pas de toutes les informations » lui permettant d'assurer ses missions. Ils demandent la libération du prévenu. Et s'interrogent sur les effets du secret défense...

« Nous ne jouons pas à armes égales. » L'affirmation pourrait prêter à sourire si dans le cadre de ce dossier de plus en plus opaque, elle ne commençait à fleurir l'affaire d'État. « Nous ne sommes plus dans le conditionnel. Il y a un lien direct et établi entre l'affaire Claude Hermant et Coulibaly. Si le lien n'est pas direct alors on peut déterminer clairement quels sont tous les intermédiaires... » Voilà la ligne suivie par Maxime Moulin et Guillaume Ghestem qui défendent les intérêts du prévenu et de sa compagne, poursuivis dans le cadre d'un vaste trafic d'armes en bande organisée. Convaincu que « des éléments de preuve sont refusés aux magistrats lillois », que l'instruction est « biaisée », Maxime Moulin poursuit : « Il n'est pas question que les victimes de Coulibaly et que nos clients respectifs soient victimes du secret défense et de cafouillages divers et variés. »

« On nous cache des pans entiers du dossier »

Devant les « déséquilibres constatés », l'avocat rou-baisien a beau jeu d'exiger aujourd'hui « la libération » de Claude Hermant qui doit, selon lui, devenir « témoin assisté ». « Le travail d'un juge est la recherche

de la vérité. Là, on nous cache des pans entiers du dossier », restent convaincus les défenseurs qui, depuis peu, jouent sur du velours.

Depuis la divulgation que cinq armes traçables passées par la petite entreprise de la compagne de Claude Hermant ont bien atterri entre les mains de Coulibaly, l'affaire a pris une tournure nouvelle. « Mon client était un indic (de la gendarmerie). Ses renseignements devaient être plutôt bons puisqu'on leur oppose le secret défense. Mais il n'était pas un chef d'équipe, seulement une cheville ouvrière... » La chaîne des responsabilités s'ouvre désormais de façon béante. « Nous n'avons jamais été entendu dans le cadre du dossier parisien. » Le parquet se refusant toujours à faire le lien entre les deux affaires. Pour ajouter au trouble, les deux avocats ont fait savoir que leurs cabinets respectifs avaient fait l'objet d'une visite nocturne.